

## Démarchage à domicile et signature d'un bon de commande

Par Iulu, le 27/05/2008 à 21:14

suite à un démarchage à domicile sur les pompes à chaleurs ,nous avons signés un bon de commande, sous réserve d'acceptation de notre dossier de financement .Mais il se trouve que les mensualités sont trop importantes pour notre budget et que nous préféront y renoncer plutot que de nous endetter.Le bon de commande a été signé le 21 Mars 2008 et nous voulons savoir si le bon de commande est encore valable et si nous pouvons nous rétracter.Merci .

Par frog, le 27/05/2008 à 21:29

Bonjour,

Pour information : Dépliant DGCCRF

Par Iulu, le 28/05/2008 à 11:33

mon bon de commande a plus d'un mois est il toujours valable?